

Conférence annuelle de STI Canada – politique d’annulation

Toutes les inscriptions annulées sont soumises à la politique de remboursement suivante :

1. Les remboursements seront traités après l’événement ;
2. Les annulations reçues avant le 28 février 2007 seront remboursées entièrement ;
3. Les annulations reçues après le 28 février et avant le 28 mars 2007 seront remboursées à 50 % ;
4. Les annulations reçues après le 28 mars 2007 ne seront pas remboursées ;
5. Les remplacements sont permis en tout temps.